

Tarif à définir selon les revenus déclarés aux services de la Caisse d'Allocations Familiales {CAF Partenaires}.
Pensez donc à mettre à jour votre dossier auprès des services de la CAF même si vous ne recevez pas de prestations.

MERCREDI ET VACANCES SCOLAIRES

Remise : -10% pour le 2ème enfant et - 2 0 % pour le 3ème enfant et plus lorsqu'ils sont présents en même temps.

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS ACCEPTE !

Attention : les Tarifs 2025/9026 sont susceptibles d'être modifiés en cours d'année.

MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES Journée avec repas et goûter	
Revenus	Tarif par jour
0 à 1200 €	06.02 €
1201 à 1 600 €	07.50 €
1 601 à 2 000 €	08.93 €
2 001 à 2 800 €	10.61 €
2 801 à 3 200 €	12.07 €
3 201 à 3 600 €	13.58 €
3 601 à 4 000 €	15.03 €
4 001 € et Hors Communauté de Communes	16.54 €

PERISCOLAIRE Matin/ Soir 2025/2026 Uniquement Accueil de Loisirs Senonches				
Revenus	Occa Matin Par Séance	Occa Soir Par Séance	Forfait Matin Par Mois	Forfait Soir Par Mois
0 à 1 200 €	1.04 €	2.30 €	8.82 €	26.42 €
1 201 à 1 600 €	1.33 €	2.55 €	12.14 €	29.75 €
1 601 à 2 000 €	1.55 €	2.81 €	15.45 €	33.10 €
2 001 à 2 800 €	1.79 €	3.06 €	18.77 €	36.41 €
2 801 à 3 200 €	2.14 €	3.42 €	24.28 €	41.92 €
3 201 à 3 600 €	2.55 €	3.77 €	29.78 €	47.43 €
3 601 à 4 000 €	2.96 €	4.18 €	35.34 €	52.94 €
4 001 € et +	3.32 €	4.64 €	40.80 €	58.50 €



**Mercredis
Vacances Scolaires
Péricolaire**

ASSOCIATION DES PEP 98

3, Charles Brune

28110 LUCE

Tél : 09.38.88.14.14

Site internet : <http://lespep28.org>

Modalités Inscriptions

L'inscription se fait auprès du Secrétariat de l'Association des PEP 28 ou auprès de la direction de l'Accueil. Les dossiers sont à retirer sur place ou à télécharger sur le site des PEP 28 : www.lespep98.org

Les personnes ayant déjà transmis ce dossier pour l'inscription d'Été 2025 n'ont pas besoin de le rendre à nouveau.

Le dossier d'inscription est composé de :

La Fiche de renseignement

La fiche sanitaire avec photo

Les demandes d'autorisations

La photocopie des vaccins + Si besoin la photocopie du PAI de l'année

Les avis d'impôts 2024 sur les revenus 2023 du foyer (Pour les personnes dont le dossier CAF est en cours de mise à jour ou les personnes affiliées à la MSA)

Un justificatif de domicile

L'attestation d'assurance responsabilité civile et assurance couvrant les activités extrascolaires

L'autorisation de prise en charge pour le transport scolaire, pour les élémentaires prenant le bus le soir



Coordonnées ALSH

La Communauté de Communes des Forêts du Perche regroupe 15 communes et met en place des Accueils de loisirs du mercredi et des vacances à la Ferté Vidame et à Senonches. Pour cela, elle a confié la gestion de ces structures à l'Association des PEP 28. Y sont accueillis les enfants de 3 à 11 ans, avec une priorité accordée aux enfants des communes membres de la Communauté de Communes.

Senonches



Horaires

Périscolaire :

7h00 - 8h30

16h10 - 19h00 (maternelles)

16h30 - 19h00 (élémentaires)

Mercredis et Vacances :

(Excepté les Vacances de fin d'année et du 27/07 au 21/08/26 inclus)

7h30 - 18h30

Horaires :

Mercredis et Vacances :

(Excepté les Vacances de fin d'année et du 27/07 au 21/08/26 inclus)

7h30 - 18h30

Adresse et coordonnées

alsh.senonches@pep28.asso.fr

06 70 94 05 10

Périscolaire :

Ecole Jacques-Yves Cousteau

1, rue de la Moinerie

28250 Senonches

Les mercredis et vacances :

Complexe sportif :

Avenue Badouveau

28250 Senonches

02 37 81 40 90

La Ferté-Vidame



Adresse et coordonnées

alsh.fertevidame@pep98.asso.fr

06 46 43 67 43

12-14 avenue du Général Leclerc

28340 La Ferté Vidame